

PETITE(s) HISTOIRE(s) DE PARFOURU...

1988 : MORT D'UN PRESBYTERE ET NAISSANCE D'UNE MAIRIE

Parfouru a, depuis peu, son presbytère flambant neuf... Cela n'a pas été sans mal, mais la commune est loin d'avoir réglé les problèmes du financement, car il va maintenant falloir rembourser les généreux particuliers qui ont avancé des sommes importantes et qui commencent à trouver le temps long...

Les problèmes d'argent continuent...

- Le 18 mars 1851, le préfet adresse au maire de la commune la demande de remboursement des sommes avancées par Monsieur de Parfouru (pour mémoire 3044 francs)
- Le 17 septembre 1851, soit six mois plus tard, la réponse est toujours attendue...
- C'est seulement en septembre 1855 (après mûre réflexion donc) qu'une solution a été trouvée par le Conseil : la mise en adjudication à l'extinction des feux d'une parcelle de 1 hectare 68 ares appartenant à la commune et située dans les landes de Montbrocq pour honorer 17 ans après la première dette (de 3044,15 francs) contractée vis à vis de Monsieur Abaquesné de Parfouru.
- Enfin, en février 1859, soit 21 ans après la seconde avance (de 2950 francs) faite par divers propriétaires au rang desquels on retrouve d'ailleurs Mr Abaquesné de Parfouru (à hauteur de 2000 francs), la commune avoue son impuissance à rembourser cette somme, arguant du fait que l'église étant chapelle vicariale, le salaire du vicaire grève le budget communal. A titre de comparaison, précisons qu'à cette époque, le vicaire touche annuellement 250 francs (jusqu'en 1848) et l'instituteur 600 !!! A quand une église sacerdotale, à la charge de l'évêque pour ce qui relève du salaire de l'intervenant religieux ?...

Même neuf, un bâtiment demande assez rapidement des interventions, des réparations ou simplement de l'entretien.

Illustration : Face arrière du bâtiment (presbytère 008 sur le cd d'accompagnement)

- Dès 1864, une lettre du préfet au maire sur des travaux au presbytère précise qu'il faut des devis et demande des précisions sur la situation financière de la commune.
- En 1870, la commune doit voter une somme de 1700 francs pour travaux sur l'église et le presbytère.
- En 1883, c'est une somme de 200 francs qui est budgétisée pour nouvelles réparations au bâtiment.
- En 1892, le conseil municipal doit emprunter 1200 francs pour des réparations diverses au cimetière, au lavoir, à l'église et au presbytère. Et cela continuera ...

Quels desservants ont logé au presbytère de Parfouru ?

Interrogeons les recensements de population qui se déroulaient à peu près tous les 5 ans et permettaient de connaître les habitants d'un logement

1^{er} desservant : Charles Delaquaine

En 1836, un desservant est logé à Parfouru : Charles Delaquaine il a 38 ans. En 1841, il est logé au presbytère avec sa sœur Aimée ; en 1846 ils recueillent une nièce Fannie, qui a 7 ans.

En 1846 Charles qui a maintenant 56 ans habite le presbytère avec Aimée, 41 ans et une autre nièce, Stéphanie, âgée de 13 ans .

En 1856 le frère et la sœur sont seuls, mais en 1861, ils logent Marie Césaire, un custos (mot latin signifiant gardien, surveillant). Charles Delaquaine vit encore avec sa sœur en 1866. Il sera resté au minimum 30 ans comme desservant à Parfouru

2^{ème} desservant : Jean Pinel

En 1866 : Jean Pinel habite le logement avec sa tante de 65 ans, sa sœur Joséphine 36 ans, et une plus jeune sœur, Clémentine âgée de 30 ans. Il est recensé seul en 1876, 1881. Mais en 1886, il a 50 ans et occupe le presbytère avec Clémentine, 52 ans ; ils sont encore recensés à Parfouru en 1891, 1896 et 1901.

Jean Pinel aura exercé à Parfouru environ 30 ans lui aussi

3^{ème} desservant : Paul Tostain

Il est recensé pour la 1^{ère} fois au Presbytère en 1906 accompagné d'une domestique Céline Epinette. Il a 45 ans.

Le nouveau presbytère de Parfouru aura donc permis le logement de 3 prêtres en 64 années: de 1843 à 1907. Mais dès cette date, suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, il est fait pression sur la commune pour qu'elle loue ce bien nouvellement « acquis »

La 3^{ème} vie du presbytère...au 20^e siècle !

Les locations...

A partir de 1908, le presbytère ne justifie plus son appellation... Il sera loué, procurant ainsi quelques revenus à la commune, lui permettant de faire partiellement face aux dépenses d'entretien.

La première location date de juillet 1908 et c'est le desservant Paul Tostain qui l'occupe encore contre la modique somme annuelle de 25 francs. Un an plus tard, c'est fini.

Suit une longue période de 4 ans (juillet 1919 à juillet 1913) durant laquelle l'ancien presbytère n'est pas occupé, ce qui préoccupe la municipalité qui craint qu'il ne se dégrade...

Une demande de la famille Friley (Mr Friley est industriel à Parfouru ; il travaille le mica au moulin) reçoit un avis favorable pour la location du bâtiment à compter du 15 juillet 1913 pour un montant de 250 francs annuels payables trimestriellement. Il quittera les lieux en janvier 1920.

S'ensuit une location à la famille Mouret pour un montant de 450 francs annuels, famille qui décide de quitter à son tour les lieux quand la municipalité vote le doublement du loyer en 1927.

C'est donc un nouvel occupant, Mr. D'Houdain qui prend la succession. Le montant du loyer est passé à 1500 francs.

Le temps passe ... et les derniers occupants seront Monsieur et Madame Douchin.

Adieu le presbytère, vive la mairie !

Illustration : Cheminée et drapeau tricolore ou entrée prise de la rue sur la page vieilles pierres (presbytère ou 006 ou 007 pour cheminée avec drapeau tricolore et-ou-mairie prise de la route déjà présente ds vieilles pierres

C'est dans un compte-rendu de CM du 18 avril 1979 qu'est révélée pour la 1^{ère} fois la préoccupation du conseil municipal à propos du choix d'un bâtiment qui serait retenu pour abriter les réunions et tenir lieu de mairie. Il est envisagé l'acquisition d'un bien de Melle CANU, projet vite abandonné vu le coût .Va aussi être rapidement écartée l'idée d'acquérir l'ancienne école primaire appartenant à la famille De Féral. Ainsi, le 4 décembre 1981 peut-on lire dans le compte-rendu de réunion de Conseil municipal :

« L'école ne sera pas mise en vente, du moins dans l'immédiat. Le conseil municipal ne souhaitant pas en faire l'acquisition, il envisage d'aménager une salle de mairie et de conseil ainsi qu'un bureau dans l'ancien presbytère ».

On envisage donc d'utiliser le presbytère comme mairie, sauf que ce presbytère est occupé par Mr Douchin, exploitant agricole :

« L'utilisation du presbytère répondrait aux vœux des conseillers mais se pose alors le problème du logement de Mr Douchin... Le presbytère sans confort se dégrade, le loyer est élevé pour son exploitant sans que le rapport soit intéressant pour la commune »

En septembre 1983, le loyer du presbytère a été augmenté, atteignant 2400 francs par an. La commune paie symboliquement 10 francs par an à la famille De Féral pour l'utilisation de l'ancienne école primaire comme salle de réunion du Conseil.

C'est le 18 juin 1987 qu'est présenté par le maire le projet définitif d'aménagement du presbytère, précisé dès le mois d'octobre de la même année dans le dossier administratif détaillant l'opération (**création de la mairie et réhabilitation de 2 logements à l'étage**), dossier déposé à cette date en Préfecture.

Le 3 mai 1988 se tient la première réunion de conseil dans les nouveaux locaux, encore inachevés. La location des 2 logements de l'étage attendra le 1^{er} mars 1989.

Les citoyens qui aujourd'hui participent aux moments de convivialité organisés par la municipalité à l'occasion de divers événements savent-ils qu'ils lèvent leur verre dans un lieu qui fut autrefois un lieu de silence et de recueillement ?

Illustration : pot de l'amitié à la mairie (photo du cd : IMG 5422M)